

2019

SCoT Cœur du Faucigny
Version au 7 novembre 2019

Rédacteur
Guillaume DEGIULI
Florence LACHAT



**COMMISSION THEMATIQUE
MOBILITES INFRASTRUCTURES -
DIAGNOSTIC**

Table des matières

DIAGNOSTIC : Mobilités Infrastructures	3
1. Les acteurs des mobilités (AOM)	3
2. Les infrastructures existantes	5
3. Les modes de déplacements existants.....	10
4. Les déplacements.....	13
5. Les circulations numériques.....	19
6. Déplacement et Qualité de l'air :	22
7. Planification de la mobilité sur les territoires	22
8. Ce qu'il faut retenir sur les mobilités et infrastructures	24
9. Enjeux thématiques identifiés : sur les mobilités et infrastructures	25

DIAGNOSTIC : Mobilités Infrastructures

1. Les acteurs des mobilités (AOM)

1.1. Le syndicat mixte des quatre communautés de communes (SM4CC)

Le syndicat mixte des quatre communautés de communes a été créé le 06 juillet 2012 à l'initiative des communautés de communes du Pays Rochois, de Faucigny Glières, d'Arve et Salève et des 4 Rivières.

Il représente 35 communes soit environ 85'000 habitants.

Il se compose de 4 bourgs centraux (Bonneville, La Roche sur Foron, Reignier-Esery, Saint-Jeoire).

Il peut concourir au développement des modes de déplacement non motorisés et des usages partagés des véhicules terrestres à moteur, à l'exception des compétences dévolues au pôle métropolitain du genevois français, et du périmètre géographique de ce dernier ainsi que les compétences assurées par la communauté de communes des Quatre Rivières. Ainsi le SM4CC n'intervient pas

- pour l'exploitation et l'organisation des services d'autopartage et de covoiturage définis comme d'intérêt métropolitain par le pôle métropolitain (à savoir les services excédant le périmètre d'un seul membre ou les services à destination de la Suisse).
- pour la réalisation d'actions à destination des employeurs pour encourager la promotion des moyens de transports alternatifs à la voiture individuelle (accompagnement des employeurs dans l'élaboration des plans mobilité).
- pour la réalisation des voies vertes, des boucles cyclables et des véloroutes.

Le SM4CC au travers de Proxim iTi propose :

- des lignes de transport scolaire.
- 3 lignes régulières A, B et C circulant du lundi au vendredi (hors jours fériés).
- Un service de transport à la demande sur un territoire limité.
- Une consigne à vélo dans un local sécurisé et abrité à la gare de Bonneville.

D'autres lignes de bus desservent également le territoire couvert par le SM4CC, notamment :

- Les lignes LISHA - compétence Région Auvergne Rhône Alpes
- Le réseau TAC d'Annemasse
- ARV'i Mobilité de Cluses

L'amélioration de l'offre passe par une réorganisation du réseau Proxim iTi ; le projet de réseau retenu en 2019 est le suivant :



Le SM4CC au travers de Proxim iTi favorise l'intermodalité, qui vise à réduire l'utilisation de la voiture et les nuisances qu'elle occasionne, au profit d'un usage combiné de différents modes de transport avec :

- les transports Proxim iTi,
- le TER,
- l'auto-partage,
- le co-voiturage,
- le Léman Express (projet en cours)

L'intermodalité est possible également grâce au vélo (par exemple : TER + vélo), aux parkings relais, ...

1.2. La communauté de communes des Quatre Rivières

Outre les compétences déléguées au SM4CC, la Communauté de Communes des Quatre Rivières exerce de plein droit au lieu et place des Communes membres les compétences suivantes :

« 1.1.5 Mobilité et transport publics de voyageurs : Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code. »

1.3. La communauté de communes de la Vallée Verte

Deux entités gèrent le transport scolaire en Vallée Verte, il s'agit du Conseil Régional (Autorité organisatrice de premier rang AO1) et de la Communauté de Communes de la Vallée Verte (Autorité organisatrice de second rang AO2).

D'autres lignes de bus desservent également le territoire de la communauté de communes de la Vallée Verte :

- Les lignes LISHA - compétence Région Auvergne Rhône Alpes

2. Les infrastructures existantes

2.1. Le réseau routier

Le réseau Autoroutier

Le territoire Cœur du Faucigny est traversé par l'autoroute A40 ; et venant de La Roche sur Foron/Col d'Evire l'A410.

Les routes départementales

Le réseau structurant se compose de routes départementales principales :

- La RD1205 de Vougy à Fillinges
- La RD903 à contaminateur sur Arve
- La RD907 de Viuz en Sallaz à Fillinges
- La RD2E de Pers-Jussy à Reignier-Esery
- La RD6 passant par Marignier (jonction entre la RD1205 et le RD907)
- La RD9 passant à Fillinges
- La RD12 de Boège à Habère Poche
- La RD 20 de Fillinges à Boège
- La RD26 de Marignier à Mégevette

Sur ce réseau structurant, plusieurs départementales sont en accroche pour desservir les autres communes du territoire de CDF.

2.2. Le ferroviaire

Le territoire Cœur du Faucigny est traversé par trois lignes ferroviaires :

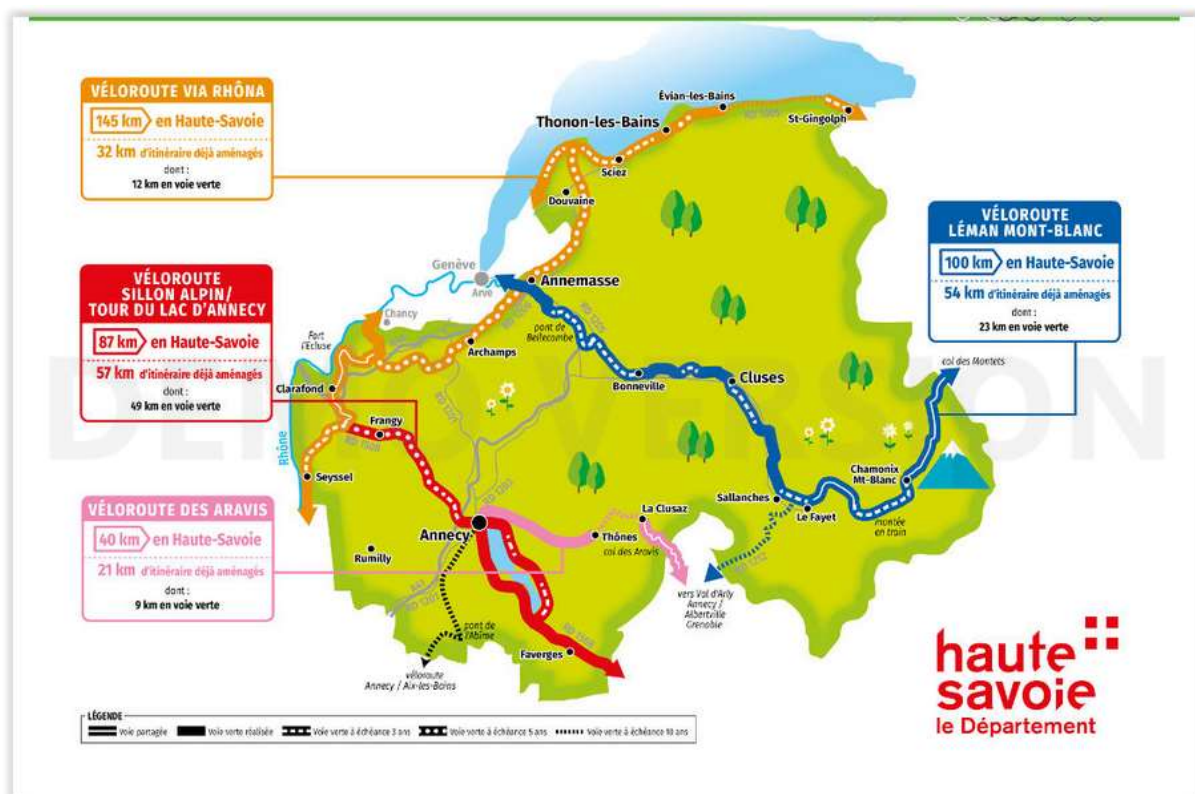
- ligne Aix Les Bains / Annecy / La Roche Sur Foron / Annemasse prolongée vers Genève-Eaux Vives
- ligne La Roche sur Foron / Cluses / Saint Gervais – Le Fayet prolongée par voie métrique vers Chamonix / Vallorcine / Le Châtelard (Suisse
- et positionnée sur la frange du périmètre, la ligne Bellegarde / Annemasse / Thonon / Evian

2.3. Les parcs de covoiturage existants

Il existe des **parking-relais** aménagés et des parkings relais sauvages sur le territoire Coeur du Faucigny

- Reignier-Esery : parcs de stationnement aménagés - Gare + projets
- Fillinges : aménagement en cours - Pont de Fillinges
- Solliciter les communes pour inventaire exhaustif avec le nombre de places

2.4. Les pistes cyclables / Voie Verte



Le Conseil départemental porte la réalisation du vélo route Léman Mont Blanc : 100 km en Haute Savoie / 54 km d'itinéraires déjà aménagés dont 23 km de voie verte.

Sur le territoire de la CCFG une piste cyclable reliant Bonneville à Marignier est identifiée. Le SM3A travaille à la réalisation du cheminement Léman – Mont-Blanc sur les bords de l'Arve.

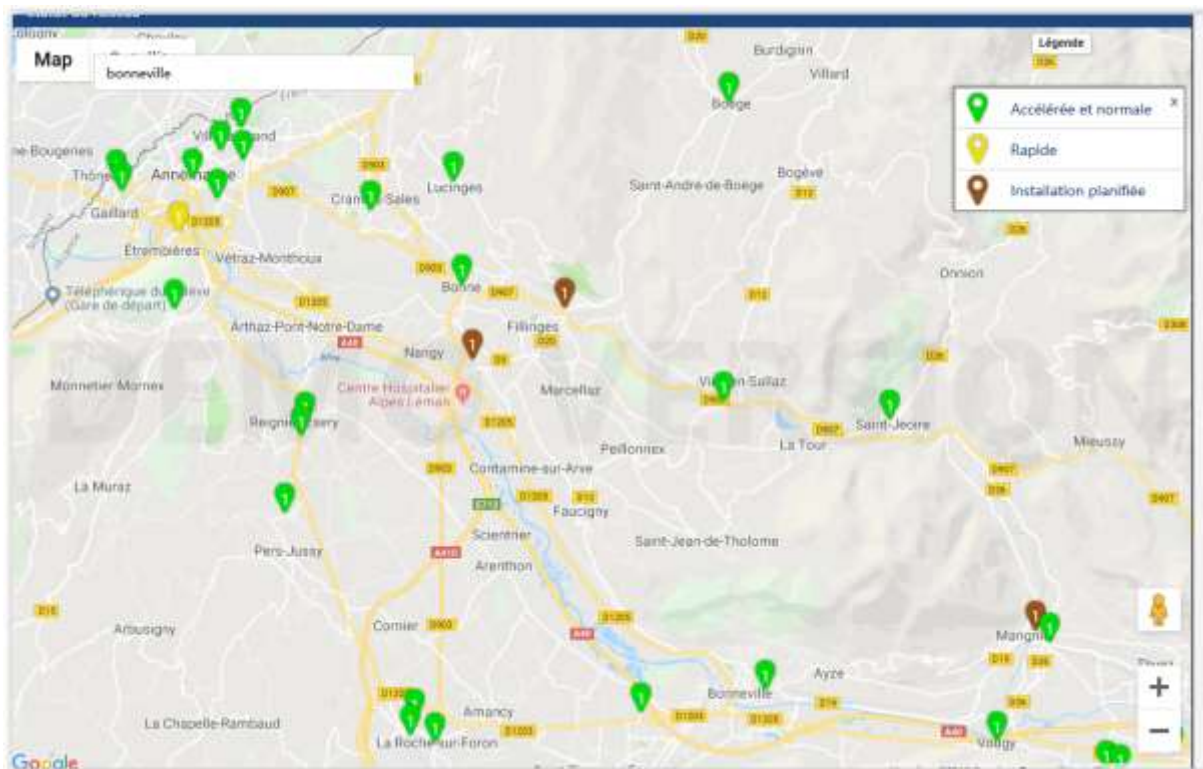
La réalisation des voies vertes, des boucles cyclables et des véloroutes.

Les projets en cours sont les suivants :

- Le SM3A travaille à la réalisation du cheminement Léman – Mont-Blanc sur les bords de l'Arve.
- Les communautés de communes Arve & Salève, 4 Rivières et Faucigny – Glières élaborent un schéma des pistes cyclables sur leur territoire.

> données cartographiques en cours de collecte pour recollement

2.5. Déploiement des bornes électriques



Les bornes déployées par le SYANE sur le territoire de la Haute-Savoie sont des bornes de recharge accélérée et de recharge rapide.

2.6. Infrastructures et projets

a) Voie de contournement Marignier

Après la réalisation de la liaison RD 1205/RD 19 incluant la construction du pont amont de Bonneville puis la mise en sécurité de la RD 19 avec la création de créneaux de dépassement affectés entre AYZE et Marignier, la construction du contournement de Marignier/Thyez/Vougy constitue l'un des maillons du projet d'aménagement global en rive droite de l'Arve.

Il a été mis en service fin 2018.

b) Pôles d'échange multimodal (PEM)

Un pôle d'échange multimodal est un lieu d'échanges où se connectent différents modes de transports : train, métro, bus, circulations douces... Il permet de faciliter les correspondances, tant pour les liaisons de proximité que pour les déplacements nationaux et internationaux, tout en offrant des services adaptés aux besoins de tous les usagers. Il y a sur le territoire Cœur du Faucigny 3 PEM en projet ou en cours de réalisation :

- La gare de Reignier-Esery
- La gare de Bonneville
- La Gare de Marignier

c) Aménagement de la RD903 entre l'A40 et le carrefour des Chasseurs



Noeud routier important :

- Autoroute A 40
- Réseau structurant : RD 903- RD9-RD1205-RD907-RD1206-RD503

Axe stratégique du département, liaison :

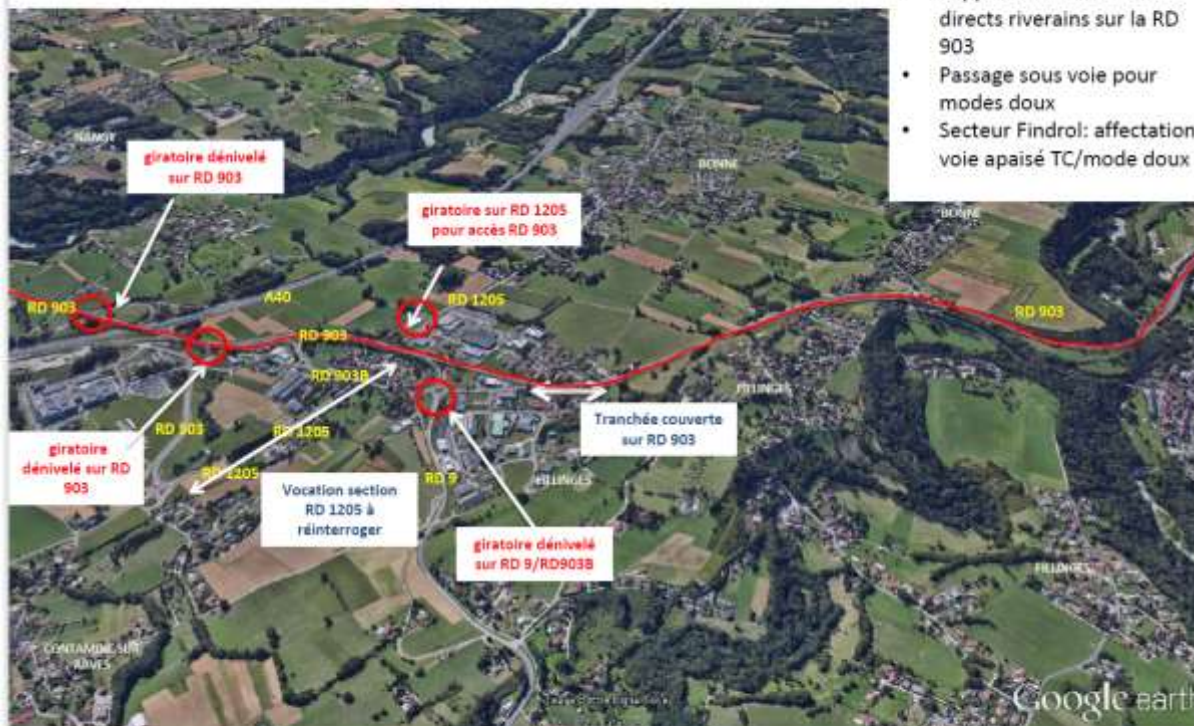
- Vallée verte
- Chablais
- Vallée Arve
- Suisse
- Annecy

Rétentions de véhicules importantes aux heures de pointes sur l'axe principal et à chaque intersection du réseau secondaire : le trafic sur la RD903 est de 29 054 véhicules/jour. (MJA 2017)

PROGRAMME- principes d'aménagements- secteur A40 / Bonne

Principes d'aménagement complémentaires:

- Suppression des accès directs riverains sur la RD 903
- Passage sous voie pour modes doux
- Secteur Findrol: affectation voie apaisé TC/mode doux



d) Les trains express régionaux (TER)

La ligne ferroviaire Annemasse – La Roche sur Foron

La région Auvergne / Rhône-Alpes en charge des TER (Trains express régionaux) a décidé, dans le cadre du projet Léman Express, d'améliorer la desserte de la vallée de l'Arve, en créant, dès le service 2020, des renforts d'offres et de nouvelles liaisons avec le Genevois, qui seront mis en place en décembre 2019.

Pour mener à bien ce projet de service, des travaux d'infrastructures d'ampleur sont nécessaires sous maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau :

- La ligne Aix Les Bains / Annecy / La Roche Sur Foron / Annemasse est prolongée vers Genève-Eaux Vives. Aménagement en cours pour accueillir le Léman Express (ligne 2) d'ici fin 2019 pour la section Marignier/Bonneville/La Roche sur Foron/Reignier-Esery/Annemasse/Genève Eaux Vives. Les aménagements de la section Aix les bains/Annecy/La Roche Sur Foron/Genève est prévue à moyen terme.
- Pour la ligne La Roche sur Foron / Cluses / Saint Gervais – Le Fayet prolongée par voie métrique vers Chamonix / Vallorcine / Le Châtelard (Suisse) les aménagements et travaux d'infrastructure ont vocation à accueillir le Léman Express (ligne 3) à moyen terme

Les travaux d'infrastructures liés au projet Léman Express sur le territoire Cœur du Faucigny :

- Suppression de 2 passages à niveau (PN 90 et PN 91) sur la Ligne Annemasse-La Roche sur Foron, sur le territoire de la commune de Reignier-Esery, ce sont des points d'intersection entre le rail et des routes.
- Aménagements des gares : Bonneville, Marignier, Reignier.

f) Le stationnement / parc de covoiturage / P+R

On considère que le besoin de parking est :

- nul pour un déplacement de moins de 5km (le covoitureur passe prendre le covoituré),
- faible pour une distance de 5 à 10km (30%)
- maximum pour les distances élevées (plus de 20km).

Le calcul des besoins de parking est d'abord calculé pour les besoins domicile-travail. Il est ensuite extrapolé à l'ensemble des motifs en identifiant la part des autres motifs dans l'ensemble.

Besoin en parc de stationnement (covoiturage)¹

Collectivité	Nombre de places	Parc de covoiturage
CCAS	339	3
CCFG	253	4
CC4R	198	2
CCVV	115	4

La localisation de ces parcs a été retenue tenant compte des principaux flux pendulaires (vers le bassin genevois, vers la frontière, vers Bonneville).

g) Perméabilité des réseaux routiers

Les réseaux routiers constituent des ruptures écologiques importantes pour la faune. Le franchissement de ces ouvrages pose questions de faisabilité technique et de sécurité, sur des secteurs supports de connexions environnementales.

3. Les modes de déplacements existants

3.1. Automobile / covoiturage

Dans les déplacements domicile-travail : 3 actifs sur 4 utilisent la voiture.

¹ Source : Potentiel de covoiturage dans le bassin lémanique – Dimensionnement des aires de covoiturage – Indiggo – Août 2014

Équipement automobile

La Haute-Savoie est un département qui a connu depuis 1990, une des plus fortes progressions de son parc automobile.

FICHE MENAGE	VOITURES PARTICULIERES À DISPOSITION				
	00-Zéro voiture	01-Une voiture	02-Deux voitures	03-Trois voitures et +	Ensemble
ZONE FINE DE RESIDENCE					
DTIR-201-Reste CC Faucigny Glières	165	1347	2585	590	4687
DTIR-202-Bonneville, Contamines	418	2423	2277	618	5736
DTIR-205-CC Arve et Salève	49	2732	3506	1334	7621
DTIR-206-CC des Quatre Rivières, partie Sud	537	2060	3434	486	6517
DTIR-212-CC de la Vallée Verte, Mégevette, Onnion	148	1149	1786	592	3675
CDF	1317	9711	13588	3620	28236
Nombre de voitures	0	9711	27176	10860	47747

Sur le territoire Cœur du Faucigny, on dénombre en 2018 : 47747 voitures particulières soit un taux de motorisation de 0.64 voiture par habitant.

En Haute-Savoie, les déplacements sont très majoritairement assurés par la voiture particulière². L'équipement automobile haut-savoyard est un des plus élevé de France avec un taux de motorisation de 0,7 voiture par habitant. Le taux moyen national est de 0,60 et le taux régional de 0,57 voiture. Ce taux est stable depuis plusieurs années ; la croissance du nombre de véhicules particuliers suit la croissance démographique.

Néanmoins, en corrélation directe avec la croissance de la population, le besoin de déplacements n'a cessé de progresser en Haute-Savoie. Cela se constate à travers les augmentations de trafic sur l'ensemble du réseau routier de l'ordre de 2% par an (routes et autoroutes confondues) et qui sont plus marquées sur le réseau autoroutier, environ 3% avec des tronçons à 6% sur l'A41 entre Allonzier-la-Caille et Bardonnex.

3.2. Autopartage CCFG

Un service d'auto-partage est proposé sur la commune de Bonneville par la société CITIZ. Deux véhicules sont proposés en libre-service.

² Source : <http://www.haute-savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Transports-deplacements-et-securite-routiere/Deplacements-et-transport/Deplacements-en-Haute-Savoie>

3.3. Les transports collectifs

Les transports en commun représentent 4% des déplacements quotidiens (y compris le transport scolaire) et 1% des modes de transport pour les déplacements domicile-travail.

L'offre en transport en commun sur le territoire Cœur du Faucigny est composée :

- De 3 lignes de transports en commun (réseau Proxim Iti) : Ligne A Bonneville – CHAL ; Ligne B : La Roche sur Foron – CHAL ; Ligne C : Pers Jussy – Reignier-Esery > CHAL > Saint-Jeoire
- D'un réseau Régional interurbain (ex LIHSA)
- D'un service de TAD sur le secteur de la communauté de communes d'Arve et Salève
- De navettes saisonnières en hiver vers la station des Brasses et en été vers la piscine d'Onnion.

Les besoins en transports collectifs

Le SM4CC a produit une « Etude de définition d'un schéma des transports urbains et d'une politique de mobilité sur le périmètre du SM4CC » en juin 2018.

Les besoins en transports collectifs doivent accompagner la croissance démographique, répondre aux attentes en déplacement des populations résidentes, réduire la part des déplacements automobiles, participer à l'amélioration de la qualité de l'air et de l'image du territoire.

L'offre actuelle en transport repose sur 3 lignes régulières, 1 transport à la demande (TAD) et 130 circuits pour les scolaires.

Les variantes étudiées proposent :

- une irrigation plus forte du territoire avec notamment l'identification de 4 nouveaux points nodaux : Annemasse, Fillinges, Marignier et Vougy ;
- une ligne bus haut niveau de service (BHNS) à horizon 2022-2025 entre Annemasse et Pont de Fillinges ;
- un TAD zonal.

Cette étude s'intéresse également aux lignes touristiques :

- reprise de la navette des Brasses : hivernale vers la station des Brasses et estivale vers la piscine d'Onnion ;
- création d'une ligne Bonneville / Plateau des Glières ;
- création d'une ligne Bonneville / Plateau de Solaison ;
- création d'une ligne Reignier / Monnetier-Mornex / Le Salève.

3.4. Modes actifs : marche, vélo, rollers, autres ...³

En 2018, les modes actifs représentent 24 % des déplacements et sont très majoritairement réalisés en marche à pied (22%) ; une très faible part des

³ Etude (Enquête Déplacements du Grand Territoire) EDGT du CD74 : compilation de données statistiques réalisée par le conseil départemental 74 – Année 2018.

déplacements est effectuée à vélo (1%). Les deux-roues à moteurs ne représentent que (1%) des déplacements.

4. Les déplacements

4.1. Nombre de déplacements quotidiens⁴

L'étude Enquête Déplacements du Grand Territoire du CD74 sur le territoire Cœur du Faucigny permet de connaître la mobilité des habitants. Elle montre qu'au total, environ 250'000 déplacements quotidiens (sortants et entrants) sont réalisés sur les territoires appartenant au périmètre du SCOT CDF, avec en moyenne près de 4 déplacements par jour et par habitant.

A ces déplacements s'ajoute la mobilité touristique (pas de connaissance sur cette mobilité)⁵.

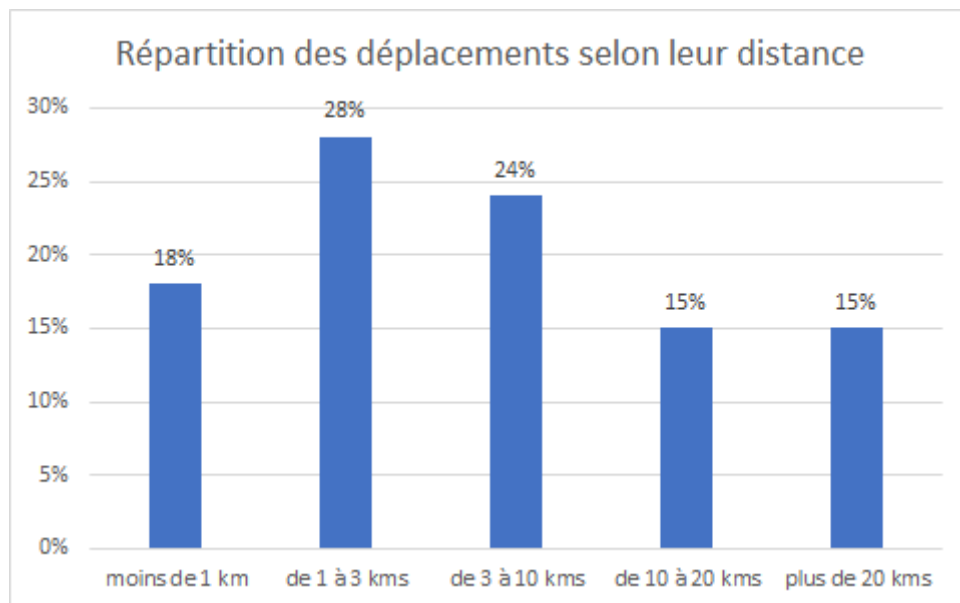
Concernant les déplacements des habitants, 72 % sont réalisés avec des véhicules particuliers.

4.2. Mode de déplacements

Parmi les 250'000 déplacements quotidiens :

- 4% utilise un transport collectif ;
- 24% utilise un mode actif (vélo et marche à pied) et deux-roues à moteur ;
- 14% en véhicule particulier comme passager ;
- 58% en véhicule particulier comme conducteur.

4.3. Répartition des déplacements selon leur distance



36% des déplacements se font pour une distance inférieure à 3 kms.

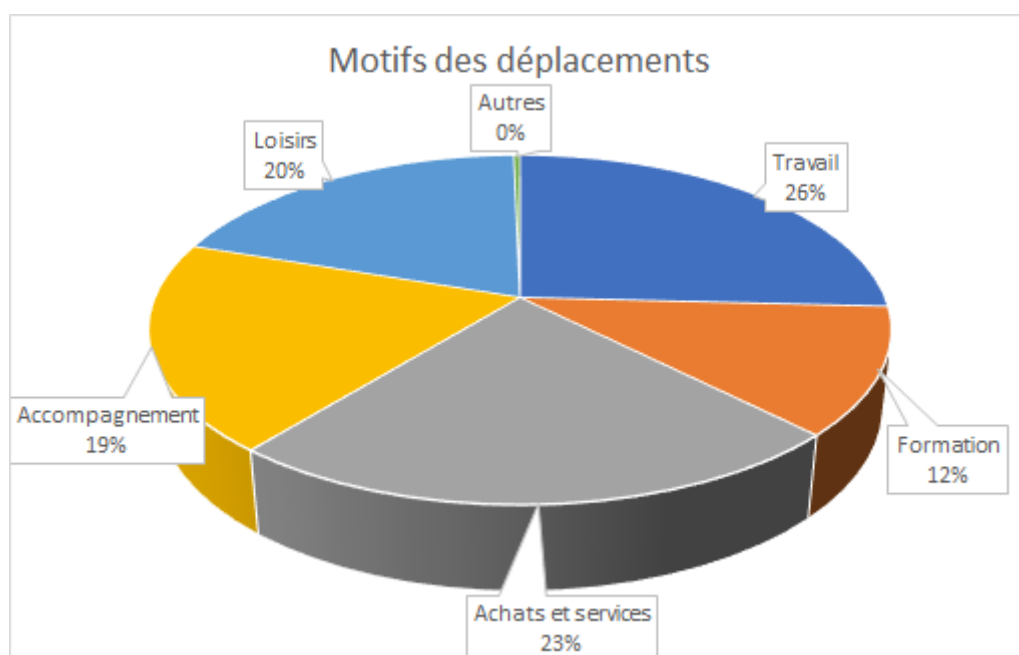
⁴ Etude EDGT du CD74 : compilation de données statistiques réalisée par le conseil départemental 74 – Année 2018.

⁵ Rappel : 3239 lits touristiques sont recensés (source : observatoire Savoie Mont Blanc - date) hors résidences secondaires (4'776 résidences secondaires au RP2015 INSEE) / nombre de nuitées (à préciser)

4.4. Motifs des déplacements (motif destination différent de domicile)

Les motifs de déplacements de	Travail	Formation	Achats et services	Accompagnement	Loisirs	Autres	Ensemble
SCoT Cœur du Faucigny.	40212	18248	36273	30081	30321	504	155639
%H	26%	12%	23%	19%	19%	0%	100%

Les motifs de déplacements réalisés pour le travail représentent 26 % des déplacements du périmètre Cœur du Faucigny.

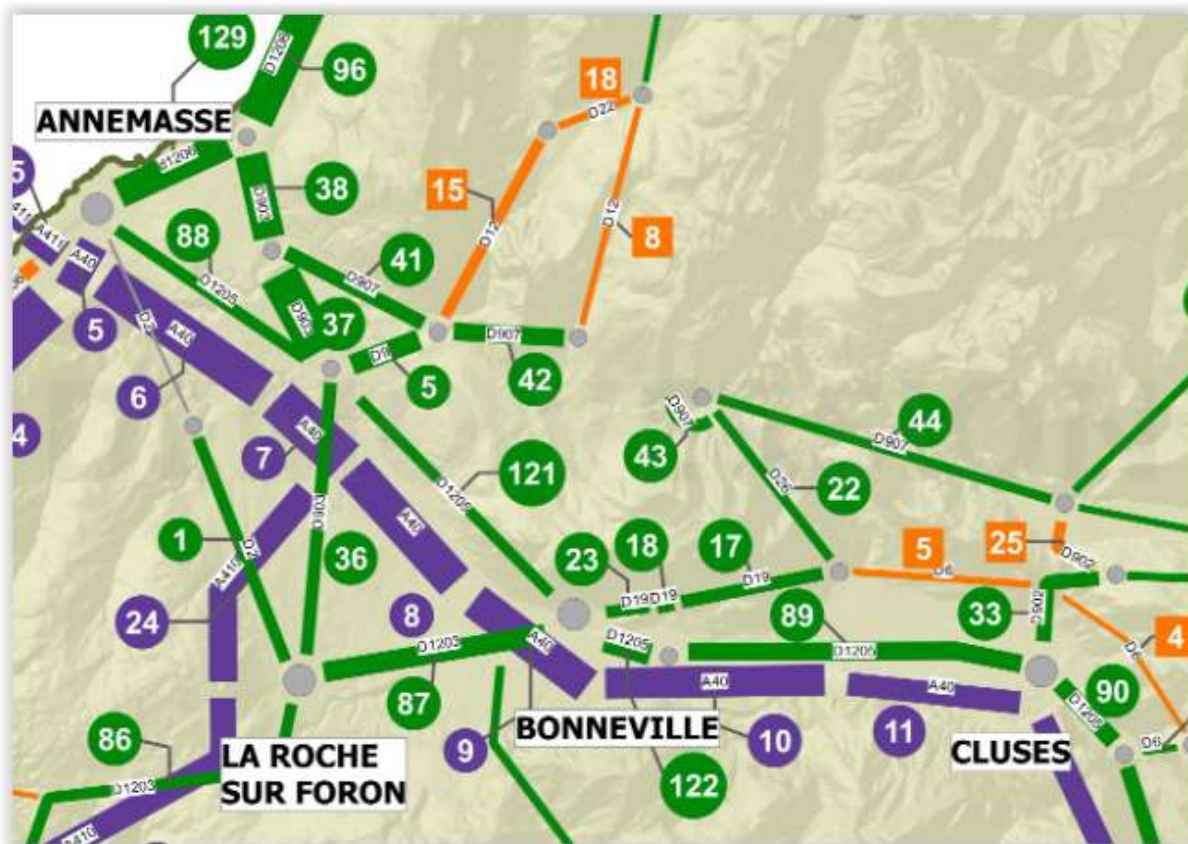


Sur l'ensemble des déplacements quotidiens, 35.3% sont des échanges avec la Suisse (entrants et sortants).

Entrants et sortants de ou vers la Suisse	Répartition des déplacements de ou vers la Suisse en Pourcentage
Canton de Genève	84.5 %
Nyon	1.6 %
Canton de Vaud	10.0 %
Canton du Valais	0.6 %
Reste de la Suisse	3.4 %

4.5. Données sur le trafic routier

Comptage



Comptages permanents du réseau autoroutier⁶

N°	Route	MJA 2017	MJA 2016	Variation 16-17	Pointe 2017	% PL
6	A40	38215	37273	2,53	71298	6,58
7		42606	41389	2,94	73287	7,22
8		35914	34296	4,41	70810	8,03
9		33368	32661	2,16	65257	8,45
10		28818	28111	2,52	61972	8,44

Comptages permanents réseau départemental

N°	Route	MJA 2017	MJA 2016	Variation 16-17	Pointe 2017	% PL
1	74D2	9225	9383	-1,68	12619	3,73
5	74D9	17988	17965	0,13	23390	4,44
17	74D19	10216	10106	1,09	13686	4,67
18	74D19	12639	11997	5,35	16802	4,89
22	74D26	6413	6505	-1,41	8477	5,46
37	74D903	37976	37756	0,58	49521	6,88

⁶ Source : Trafic routier 2017 Haute-Savoie – Direction départementale des territoires

42	74D907	15112	15046	0,44	23062	4,40
43	74D907	9473	9511	-0,40	18053	5,14
121	74D1205	8047	NC	NC	10471	
122	74D1205	19183	19230	-0,24	24320	

N°1 : du giratoire de Cornier à Reignier

N°5 : Pont Fillinges à Findrol

N°17 : et n°18 de Marignier à Bonneville

N°22 de Saint Jeoire à Viuz en Sallaz

N°37 le CHAL

N°42 de Fillinges à Viuz en Sallaz

N°43 Saint Jeoire

N°121 de Findrol à Bonneville

N°122 Contournement de Marignier

Comptages temporaires du réseau départemental⁷

N°	Route	Localisation	Véhicules jour	% de Poids Lourds
5	RD6	Marignier	3951	6.70
8	RD12	Viuz en Sallaz	3346	3.54
15	RD20	Pont de Fillinges	8107	3.07
18	RD22	Boège (Villard)	4604	6.40

En 2017, le trafic routier moyen en Haute-Savoie a augmenté de 2 % par rapport à 2016 (+2 % en 2016). Cette progression correspond sensiblement au double de la progression moyenne des dix dernières années. La baisse maximum a été de -0,8 % en 2008 et l'augmentation maximum de +3,69 % en 2015.

4.6. Déplacements domicile-travail

Actifs et lieu d'emploi⁸

- 37 % des actifs vivent et travaillent sur le territoire.
- 27 % des actifs vivent sur le territoire et travaillent en Suisse (canton de Genève majoritairement).
- 34 % des actifs travaillent dans le reste du département.

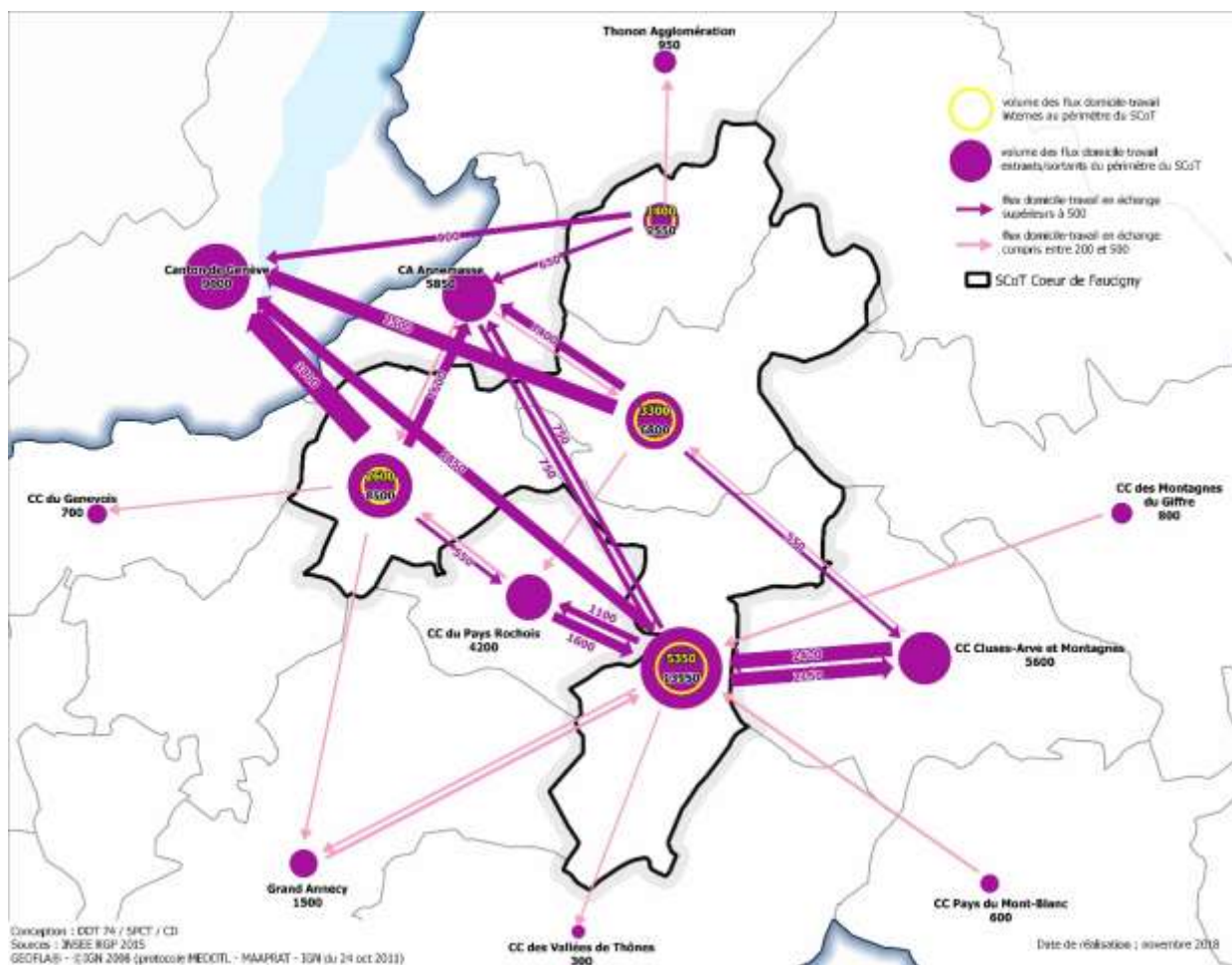
Entre 2010 et 2015 la part des actifs se déplaçant :

⁷ Source : Haute-Savoie – Trafic routier 2017 - 2017

⁸ Source : observatoire départemental année 2014

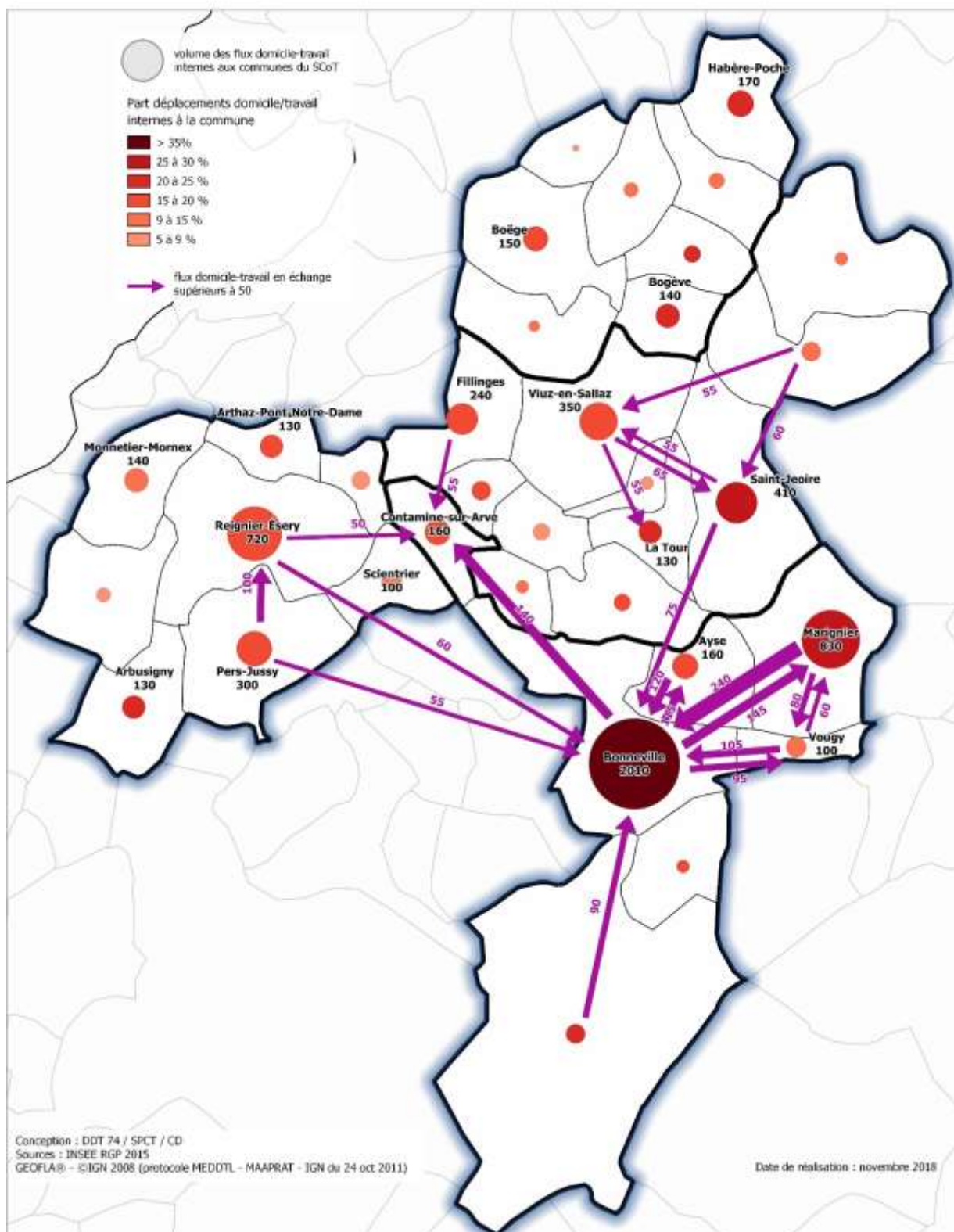
- Vers la CC Cluses Arve et Montagne, vers le Pays Rochois et vers la CA Annemasse a diminué.
- Vers le canton de Genève a augmenté passant de 7891 à 8991.
- Vers le reste du département et hors département a augmenté (part des actifs marginale).
- Les flux de mobilité domicile-travail avec le canton de Vaud s'établissent autour de 10 %.

Flux domicile – travail :



La majorité des flux entrant/sortant est variable selon la Communauté de Communes prise en référence :

- Pour la Vallée Verte : vers Thonon Agglomération
- Pour les 4 Rivières et Arve-Salève : vers le canton de Genève
- Pour Faucigny-Glières : vers la CC Cluses Arve et Montagne



4.7. Circulation des marchandises : fret ferroviaire, camions,

...

Le trafic poids lourds (PL) représente en moyenne :

- Sur le réseau autoroutier : 7.5% du trafic
- Sur le réseau départemental : entre 5 et 6 % du trafic

Sur le réseau départemental, le trafic PL est globalement en progression : +1% après une hausse de 3% en 2016.

4.8. Déplacements tourisme / loisirs

Les déplacements liés au tourisme sur le périmètre Cœur du Faucigny se font majoritairement en voiture ; les offres particulières en direction des déplacements tourisme / loisirs sont limitées :

- Navette ski gratuite pour la station des Brasses de février à mars
- Navette gratuite en direction de la piscine d'Onnion en juillet et août / ligne LISHA 113 entre Cluses et Onnion
- Navette Proxi phérique en direction du Salève depuis les lignes de bus des communes d'Annemasse, Saint Julien en Genevois et de Genève.
- Téléphérique du Salève

4.9. Déplacements consommation des ménages

Travail en cours de consolidation avec l'étude proxi consommation.

5. Les circulations numériques

Les communes concernées par le plan de traitement des zones blanches sont Onnion, Mégevette et Villard sur Boège.

>interroger les communes : d'autres sont-elles concernées ?

CC ARVE ET SALEVE

COUVERTURE DES LOGEMENTS

Plannings prévisionnels des premières ouvertures commerciales pour l'amélioration des débits

Déploiement de la fibre optique jusqu'aux logements (FTTH)*

EN SERVICE

SYANE : 2019

SYANE : 2020

SYANE : 2020-2025

A: Opérateurs privés:**

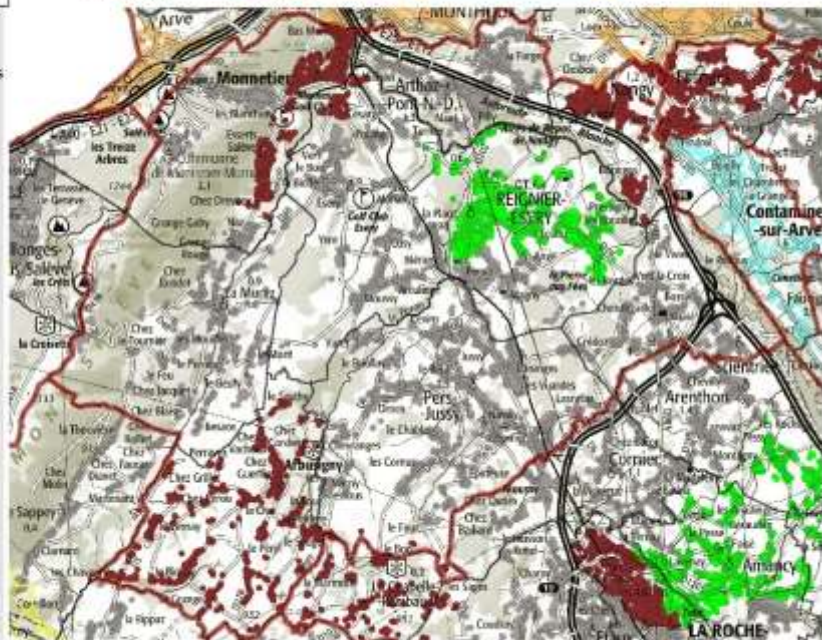
B: Communauté de communes
Faucigny-Glières:**

Amélioration des débits ADSL***

EN SERVICE

Autres légendes

Limites des intercommunalités



* Les zonages et plannings sont prévisionnels. Ils sont susceptibles d'évoluer. Au sein des zones de couvertures, les conditions de raccordement pourront différer, notamment pour les sites isolés et/ou nécessitant la réalisation de travaux d'infrastructures

** Le SYANE ne déploiera pas le FTTH sur ces secteurs. Veuillez contacter les acteurs indiqués dans la légende pour toutes questions concernant les plannings

*** Le SYANE a construit des centraux téléphoniques permettant d'améliorer l'ADSL. En outre, les fibres optiques déployées par le SYANE peuvent aussi être utilisées par les opérateurs télécoms pour "débrider" certains centraux ADSL

CC FAUCIGNY GLIERES

COUVERTURE DES LOGEMENTS

Plannings prévisionnels des premières ouvertures commerciales pour l'amélioration des débits

Déploiement de la fibre optique jusqu'aux logements (FTTH)*

EN SERVICE

SYANE : 2019

SYANE : 2020

SYANE : 2020-2025

A: Opérateurs privés:**

B: Communauté de communes
Faucigny-Glières:**

D: Commune de Sallanches:**

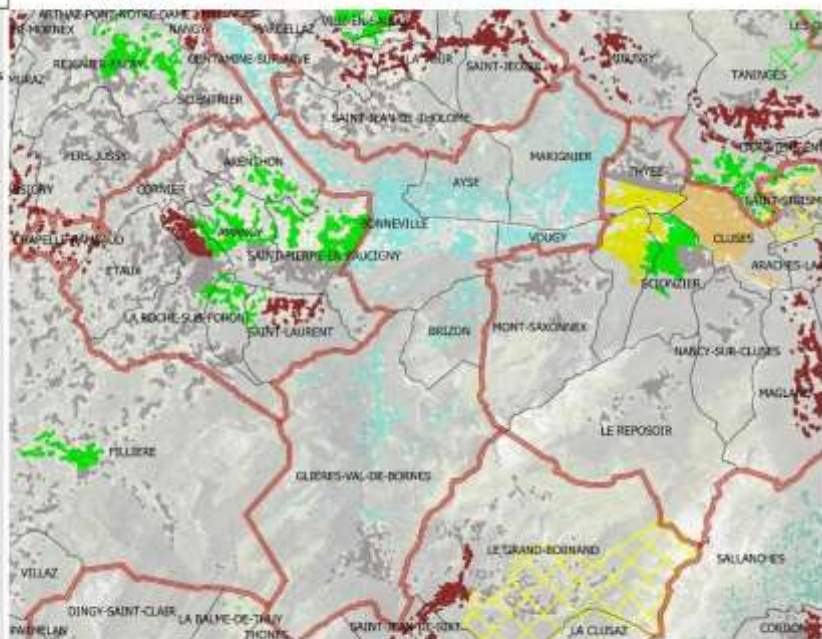
Amélioration des débits ADSL***

EN SERVICE

2019

Autres légendes

Limites des intercommunalités



* Les zonages et plannings sont prévisionnels. Ils sont susceptibles d'évoluer. Au sein des zones de couvertures, les conditions de raccordement pourront différer, notamment pour les sites isolés et/ou nécessitant la réalisation de travaux d'infrastructures

** Le SYANE ne déploiera pas le FTTH sur ces secteurs. Veuillez contacter les acteurs indiqués dans la légende pour toutes questions concernant les plannings

*** Le SYANE a construit des centraux téléphoniques permettant d'améliorer l'ADSL. En outre, les fibres optiques déployées par le SYANE peuvent aussi être utilisées par les opérateurs télécoms pour "débrider" certains centraux ADSL

CC QUATRE RIVIERES

COUVERTURE DES LOGEMENTS

Plannings prévisionnels des premières ouvertures commerciales pour l'amélioration des débits

Déploiement de la fibre optique jusqu'aux logements (FTTH)*

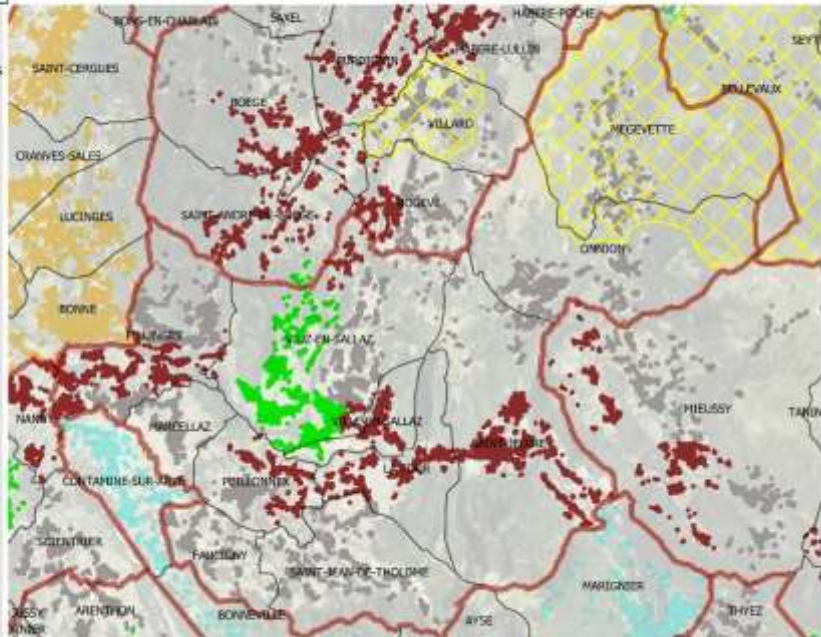
- SYANE : 2019
- SYANE : 2020
- SYANE : 2020-2025
- A: Opérateurs privés:**
- B: Communauté de communes Faucigny-Glières:**

Amélioration des débits ADSL***

- EN SERVICE
- ✓ 2019

Autres légendes

- Limites des intercommunalités



* Les zonages et plannings sont prévisionnels. Ils sont susceptibles d'évoluer. Au sein des zones de couvertures, les conditions de raccordement pourront différer, notamment pour les sites isolés et/ou nécessitant la réalisation de travaux d'infrastructures

** Le SYANE ne déploiera pas le FTTH sur ces secteurs. Veuillez contacter les acteurs indiqués dans la légende pour toutes questions concernant les plannings

*** Le SYANE a construit des centraux téléphoniques permettant d'améliorer l'ADSL. En outre, les fibres optiques déployées par le SYANE peuvent aussi être utilisées par les opérateurs télécoms pour "débitiser" certains centraux ADSL

Source des fonds de cartes : IGN / RSD 73-74
Copie et reproduction interdites

CC VALLEE VERTE

COUVERTURE DES LOGEMENTS

Plannings prévisionnels des premières ouvertures commerciales pour l'amélioration des débits

Déploiement de la fibre optique jusqu'aux logements (FTTH)*

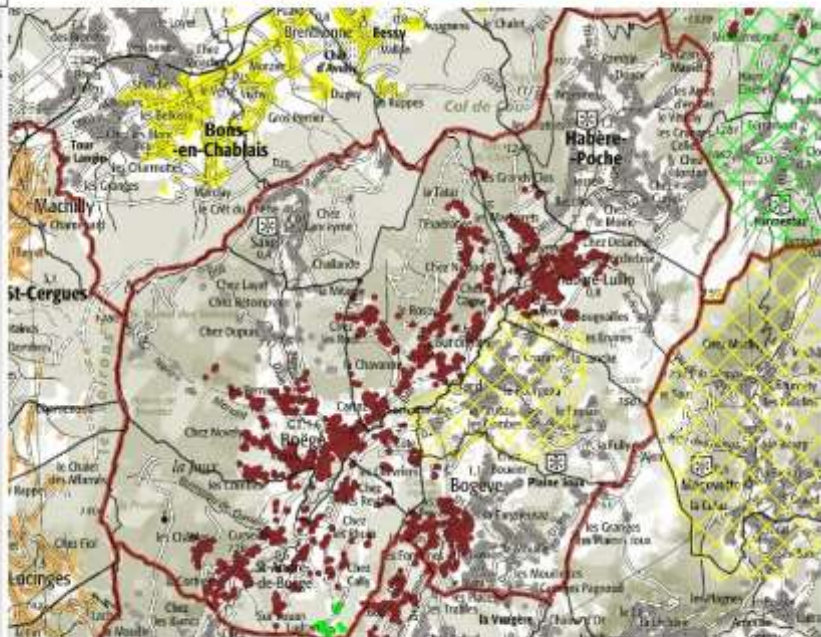
- EN SERVICE
- SYANE : 2019
- SYANE : 2020
- SYANE : 2020-2025
- A: Opérateurs privés:**

Amélioration des débits ADSL***

- EN SERVICE
- ✓ 2019

Autres légendes

- Limites des intercommunalités



* Les zonages et plannings sont prévisionnels. Ils sont susceptibles d'évoluer. Au sein des zones de couvertures, les conditions de raccordement pourront différer, notamment pour les sites isolés et/ou nécessitant la réalisation de travaux d'infrastructures

** Le SYANE ne déploiera pas le FTTH sur ces secteurs. Veuillez contacter les acteurs indiqués dans la légende pour toutes questions concernant les plannings

*** Le SYANE a construit des centraux téléphoniques permettant d'améliorer l'ADSL. En outre, les fibres optiques déployées par le SYANE peuvent aussi être utilisées par les opérateurs télécoms pour "débitiser" certains centraux ADSL

Source des fonds de cartes : IGN / RSD 73-74
Copie et reproduction interdites

6. Déplacement et Qualité de l'air :

Le projet de Plan de Protection de l'Atmosphère dit PPA2 prévoit de :

- Massifier le covoiturage
- Accélérer et amplifier le renouvellement du parc de véhicules
- Travailler sur la mobilité en partenariat avec toutes les collectivités du territoire
- Développer l'usage des modes actifs : marche, vélo, vélo électrique, ...
- Rationaliser les flux logistiques de proximité.

6.1. Exemple l'opération Mobil'Arve

Pour participer à la réduction des polluants émis par le secteur des transports, le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) agit sur les déplacements de la vie quotidienne, tout particulièrement, à travers la réalisation de plans de déplacements d'entreprise (PDE) pour tout établissement public ou privé de plus de 50 salariés et de plans de déplacements inter-entreprises (PDIE) pour toute zone d'activités de plus de 250 personnes.

Ces plans visent à rationaliser les déplacements domicile-travail et professionnels des salariés et à utiliser des modes de déplacement plus respectueux de l'environnement. Ils favorisent les alternatives à l'autosolisme par des mesures simples et concrètes permettant de mieux circuler lors des déplacements liés au travail. Agir sur ces déplacements, c'est agir sur la majorité des déplacements quotidiens, tous les déplacements de la journée étant fortement influencés par le mode de transport utilisé le matin pour se rendre au travail.

L'opération Mobil'Arve doit permettre de toucher près d'un salarié sur deux sur le périmètre du PPA de la vallée de l'Arve. Pour faire émerger un maximum de plans de déplacements, l'État, l'ADEME et des acteurs majeurs des déplacements et de la vie économique du territoire (Chambre de Commerce et d'Industrie, ATMB, conseil départemental de Haute-Savoie et conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes) accompagnent cette démarche sur 3 ans. L'animation de cette opération a été confiée à deux opérateurs : le centre technique du décolletage/syndicat national du décolletage et l'association Prioriterre.

Ces plans visent à rationaliser les déplacements domicile-travail et professionnels des salariés et à utiliser des modes de déplacement plus respectueux de l'environnement

7. Planification de la mobilité sur les territoires

7.1. Les outils, moyens à disposition des collectivités

Principaux outils à disposition des collectivités pour encadrer et impulser la planification de la mobilité sur les territoires

OUTIL	Maître d'Ouvrage	Cadre de référence	Collectivité
-------	------------------	--------------------	--------------

Schéma Régional d'Aménagement, de développement durable et d'égalité des Territoires (SRADDET)	Régions	Loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)	Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA)
Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)	Syndicat mixte, EPCI, groupement de collectivités	Loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU)	3 Vallées, CCFG, CCAS
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal/communal	EPCI/Commune	Loi SRU	Toutes les communes du périmètre du SCOT CDF
Plan de déplacement urbain (PDU) simplifié ou plan de mobilité rural	EPCI, Pôle d'Equilibre territorial ou rural (PETR)	Loi d'Orientation des transports intérieurs (LOTI)	Bonneville
Plan climat air énergie territorial (PCAET)	EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 Habitants	Loi Grenelle 2 et loi de la Transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)	CCFG, CCAS
Agenda 21 Local	Toutes les collectivités	Sommet de la Terre de Rio 1992	Marignier
Territoires à énergie positive pour la croissance verte	Toutes collectivités, avec priorité au rural et périurbain	LTECV (Appel à projets nationaux)	Néant
Ecoquartiers	Toutes collectivités	Charte et label du ministère	Bonneville, Reignier

8. Ce qu'il faut retenir sur les mobilités et infrastructures

Il existe un maillage d'infrastructures de déplacements, et plusieurs projets doivent venir le compléter et l'enrichir avec en particulier :

- Pour le ferroviaire la desserte par le Léman Express (décembre 2019) et l'aménagement des pôles d'échange multimodal (PEM).
- Pour le routier, l'aménagement de la RD903 entre l'A40 et le carrefour des Chasseurs ; la réalisation de la Voie de contournement Marignier.

Les effets de la réorganisation des déplacements liés du Léman Express ne sont pas connus (2 trains par heure sur le trajet Annemasse-Marignier) : demandes en logements sur les pôles gares de Reignier-Esery, de Bonneville et de Marignier, perturbations de la circulation lors de la fermeture des passages à niveaux (seul le passage à niveaux de la gare de Reignier-Esery est supprimé), ...

Il y a 250'000 déplacements quotidiens enregistrés dont 4% en transport collectif ; 24% en mode actif (vélo et marche à pied) et deux-roues à moteur. La majorité des déplacements se font en automobile. Les motifs de ces déplacements sont variés, le 1^{er} motif est le travail (26%).

Sur l'ensemble des déplacements quotidiens, 35.3% sont des échanges avec la Suisse (entrants et sortants).

Les points de comptage des réseaux routiers départementaux relèvent des points à plus de 20 000 Véhicules jours comme la RD9 Fillinges ou la RD1205 Bonneville.

Aujourd'hui, l'offre en aménagements de pistes cyclables est déficitaire et le schéma de transports urbains est en cours de réorganisation.

Malgré tout l'offre en mode de déplacements est variée : le ferroviaire, le transport collectif en bus, des aires de covoiturage, des aménagements cyclables, ... Plusieurs études sont en cours pour renforcer cette diversification des modes de déplacement. L'élaboration du SCOT est l'occasion de mettre en oeuvre une politique de la mobilité durable (mobilité active, transports collectifs, usage partagé de l'automobile).

L'organisation des schémas de circulation (automobiles et cyclables) est dépendante de la fragmentation du territoire CDF induite par les grandes infrastructures autoroutières et ferroviaires.

Sur l'alimentation des véhicules notamment automobiles et cycles, il existe des bornes électriques (une programmation de leur déploiement est établie) et l'alimentation en hydrogène est à l'étude.

9. Enjeux thématiques identifiés : sur les mobilités et infrastructures

Enjeux - Mobilité infrastructures	Explicitations
<p>MOB 1: Accompagner le déploiement des grands projets d'équipements, supports de mobilité durable</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Définir les projets d'équipements et de dessertes ; - Ré-aménagement RD903 ; - Voie de Contournement de Marignier ; - Léman Express et gestion des Pôles gares ; - Poursuite des réalisations des voies vertes, des boucles cyclables et des véloroutes. / interconnexions ; - ...
<p>MOB 2: Optimiser l'organisation des déplacements.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner l'intermodalité (combinaison de plusieurs modes sur un même trajet, de porte à porte) et la multimodalité (choix de plusieurs modes pour un trajet) ; - Optimiser les déplacements des personnes, des ressources, des biens... ; - Travailler sur une organisation à toutes les échelles, intra territoriales (maillage interstitiel, de l'opération, au hameau, entre les hameaux, entre les communes) et inter territoriales.
<p>MOB 3: Accompagner le développement des mobilités durables et proposer des alternatives à l'automobile</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Agir sur des comportements de mobilité plus durable ; - Déployer un réseau de Transports en commun performant ; - Accompagner le développement des mobilités actives ; - S'inscrire dans la logique de mise en œuvre du SRADDET (bassin de mobilités, interopérabilité...).
<p>MOB 5: Accompagner le déploiement du numérique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Déployer le réseau haut débit pour accompagner la démobilité ; - Voir le point ECO3.
<p>MOB 6: Accompagner les mobilités dans la transition énergétique.</p>	<p>Il s'agit de soutenir les mesures de la Loi de Transition Energétique en faveur de la lutte contre le changement climatique, et notamment en faveur de la mobilité durable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'indemnité kilométrique vélo ;

Enjeux - Mobilité infrastructures	Explicitations
	<ul style="list-style-type: none">- La mise à disposition des vélos pour les trajets domicile-travail pour les collaborateurs par l'employeurs (incitation fiscale) ;- La mise en place des « plans de mobilité » et notamment favoriser le covoiturage entre collaborateurs ;- L'incitation à la transition du parc automobile vers des « véhicules propres » ;- Péages routiers et prix préférentiel pour les véhicules propres.